CONSIGNES AU CANDIDAT

E2– MAQUILLAGES

1 – MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

La durée de l'épreuve varie selon le sujet et est précisée au candidat (2 h30 maximum).

Durant l'épreuve il est demandé au candidat de :

1. Rédiger* une fiche d'auto maquillage et de conseils pour **un modèle choisi par le jury,**
2. Réaliser, **sur un modèle attribué par le jury**, un maquillage du visage et des ongles (tout ou partie),
3. Effectuer à la demande du jury, une démonstration ou une explication d'une technique de maquillage (visage, ongles). Une démonstration est composée d'une partie « gestuelle » (observée par le jury) et d'un commentaire qui permet d'évaluer la pertinence de l'argumentation ou du commentaire relatif à l'action. Une explication présente oralement ce qui a déjà été réalisé.

** Le candidat dispose, en début d'épreuve, d'un temps d'observation du modèle défini par le jury (environ 10 minutes).*

2 – CARACTÉRISTIQUES DU MODÈLE

- féminin ;
- majeur**,** muni d'un document d'identité pour attester de son âge (carte d'identité, passeport, permis de conduire…) ;
- démaquillé, présentant une peau saine, sans maquillage permanent ni piercing ;
- les sourcils épilés et de forme régulière ;
- les ongles des mains et des pieds sains (sans mycose), non rongés, manucurés (longueur égale, sans cuticules..) et sans vernis, présentant un bord libre d'au moins 2 mm ;
- sans prothèse ongulaire, sans bijou d'ongle.

3 – CONSIGNES PRÉALABLES À L'ÉPREUVE

Le modèle qui accompagne le candidat sera affecté par le jury à un autre candidat : le candidat en aura informé son modèle.
Le candidat doit aussi informer son modèle des modalités de déroulement des épreuves et lui indiquer que les techniques figurant dans le référentiel de formation sont susceptibles de lui être appliquées.
Il devra fournir « l'attestation candidat / modèle » à son arrivée dans le centre d'examen.

Il sera attribué des pénalités pour non-conformité du modèle en cas de non respect des caractéristiques identifiées ci-dessus.
Un modèle non féminin, mineur ne sera pas accepté pour l'épreuve E2.
Le candidat qui passe l'épreuve E2 avant de passer l'épreuve E1 ne peut pas avoir le même modèle pour E1 et E2.

4 – MATÉRIELS NÉCESSAIRES

Tenue professionnelle anonyme, sans signe ou logo distinctif et d'une couleur ne permettant pas d'identifier le centre de formation Linge pour modèle : paréo blanc ou de couleur claire, chaussons Drap de protection pour le fauteuil Coussin repose-tête Serviettes Poubelle de table Matériel pour écrire, crayons de couleur, support rigide format A4		
Visage		**Ongles**
Pinceaux : blush, poudre, paupières, lèvres, eye liner Eponges à fond de teint à usage unique Pince à épiler	Houppette Faux-cils (franges et implants) + colle Brosses à cils et à sourcils Sticks	Sticks Pinceaux Limes Accessoires fantaisie pour ongles (strass, motifs, …) Décor ongles

5 - PRODUITS / CONSOMMABLES

Mouchoirs papier Alcool à 60° et/ou désinfectant Coton hydrophile		
Visage *(produits adaptés aux carnations les plus fréquentes)*		**Ongles**
Bases de maquillage neutre et colorées (verte, …) Fonds de teint (fluide et compact) Anticernes Poudres libres, transparentes Correcteurs gras et poudre Fards à paupières et à joues (tons froids et tons chauds) Mascaras Crayons à sourcils Eye-liners et crayons pour les yeux	Paillettes, strass, star powder Crayons contour des lèvres Cosmétiques à lèvres (palette tons froids et chauds) Aquarelles (blanc, noir et 3 primaires bleu, jaune, rouge)	Dissolvant Base Vernis laqués foncés (rouge, …) et clairs Vernis de couleurs fantaisie Vernis nacrés foncés et clairs Vernis « French manucure »

Remarque : Le candidat qui est accompagné d'un modèle de carnation spécifique devra fournir les produits adaptés au candidat auquel sera attribué son modèle.

Les produits et matériels autres que ceux cités dans ce document ne sont pas autorisés.

En cas d'oubli de matériels ou de produits, le candidat n'aura pas la possibilité d'en emprunter à un autre candidat ou au centre.

Tous les produits utilisés doivent être des produits professionnels conformes à la législation en vigueur.
Ils peuvent rester dans leur emballage d'origine.
Chaque produit doit être accompagné de son mode d'emploi qui sera mis à la disposition du jury.